



## Litige achat canapés , besoin de votre aide .

-----  
Par sersolmax

Bonjour,

Je rencontre un litige avec ce fabricant .

Nous avons commandé deux canapés , 1 de 3 PI et 1 de 2 PI , revêtement microfibre polyester .

Leur livraison a eu lieu le 23 Mai dernier . Après vérification et installation, 4 pieds étaient cassés + mousse d'un appuie-tête portant une marque profonde de sangle , ainsi qu'une assise . Cette casse et ces problématiques ont été mentionnées sur le bon de livraison . A ce jour , pas de nouvelle de la part du fabricant/vendeur !.

Par contre, lors de la livraison nous avons constaté que le revêtement des assises était légèrement fripé , ce dernier faisait des vagues et était détendu . Comme ce n'était pas une anomalie due au transport nous ne l'avons pas mentionné . Nous avons attendu quelques jours et avons très peu utilisés les canapés .

Le problème s'est accentué et le 12 Juin , après un appel téléphonique à l'agence de notre secteur, j'ai fait parvenir par Wetransfert les photos des deux canapés et de toutes les anomalies, ainsi que les deux photos que nous avons prises du modèle d'exposition en date du 1er mars , jour de notre commande, qui était en parfait état et qui l'était par ailleurs toujours hier 8 juillet .

J'ai également fait parvenir une LRAR au siège de Paris accompagnée des photos et ai demandé en mettant en cause la " non conformité " des produits , article L. 211-4 du code de la consommation .

J'ai demandé le remplacement des canapés et l'assurance écrite du fabricant/vendeur, de la tenue dans le temps du revêtement microfibre choisi par nos soins, faute de quoi nous demanderions le remboursement des sommes versées .

Ces derniers ne nous ont pas répondu , mais ont contacté l'agence de notre département et leur ont demandé de nous faire la proposition suivante , à savoir :

- Choisir un autre revêtement parmi tous ceux proposés par leurs soins .

- Nous remplacer les mousses par des mousses plus performantes .

En aucun cas , ils ne nous ont proposé de remplacer notre revêtement , par le même modèle !.

Nous allons refuser , pour la simple raison que nous n'aimions que ce modèle, les autres modèles n'ayant pas trouvé grâce à nos yeux , y compris au moment de la commande . C'était le seul qui nous plaisait !.

Nous n'allions pas pour les satisfaire prendre un produit qui ne nous plaisait pas et qui ne convenait pas à notre intérieur. Je pense donc que le revêtement choisi par nos soins , n'est pas un produit de qualité , puisque le fabricant lui-même, nous demande de choisir un autre revêtement que celui-ci . Ils admettent donc implicitement que ce dernier n'a pas les caractéristiques d'un produit fait pour durer . Il devient donc de fait un produit qui ne peut être considéré comme étant de " qualité " , ce qui est l'argument principal de toutes leurs publicités audio ou bien audiovisuelles .

Il me semble donc que ce revêtement en sus de la " non conformité " , possède également ce que l'on peut considérer comme un " vice caché " , puisque n'étant pas présent au moment de la vente et survenant quelques jours/semaines plus tard !.

Mes questions :

1/ Pensez-vous que je puisse également mettre en avant ce deuxième article , cependant je sais qu'il existe dans le code de la consommation et dans le code civil , lequel choisir svp ? .

2/ Mon problème est que j'ai également contracté un crédit gratuit pour le consommateur de 24 mois et proposé par l'enseigne . Versement acompte de 30 % et premier prélèvement mensuel effectué . Il me semble que je n'ai d'autre solution de demander à l'enseigne ayant perçue par l'organisme de crédit la somme totale de la vente , de me rembourser également de la totalité, afin que je puisse régler immédiatement et par anticipation le crédit . Ceci fait !, l'enseigne ne devra payer les intérêts que sur les mensualités prélevées , elle ne perdra donc que très peu d'argent . Qu'en pensez-vous svp ? .

Je vous remercie par avance pour votre aide qui me sera précieuse .

Cordialement .

-----  
Par sersolmax

Eh ben , autant compter sur les autres !.

Merci de ne pas avoir répondu .

Sujet annulé .